

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 16 février 2022

Délibération n° 2022 – 16/02/2022 – 4

Demandes d'admission en non-valeur et remises gracieuses

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 15 Membres représentés : 6 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- **les admissions en non-valeur pour un montant de 15 086,85 €**
- **les remises gracieuses pour un montant de 1 776,00 €**

Total 16 862,85 €

Dijon, le 17 février 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Récapitulatif demande d'admission en non-valeur et remise gracieuse

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Récapitulatif Demande Admission en non valeur et remise gracieuse - Conseil d'administration du 16 février 2022

Nombres de dossiers	Motif de l'Admission en non valeur	Montant
4 dossiers	Clients étrangers aucune poursuite possible	6 374,00 €
1 dossier	Petit reliquat	6,00 €
1 dossier	Procédures collectives Créances éteintes	8 094,65 €
3 dossiers	Chèques Impayés	612,20 €
Total	10 dossiers	15 086,85 €
1 dossier	remise gracieuse	1 776,00 €
Total	1 dossier	1 776,00 €
Total ANV + RG	11 dossiers	16 862,85 €

Nature créances	Motif	montant
Factures formation	Créance irrécouvrable compte tenu du statut du client	2 750,00 €
Frais d'inscription	Créance irrécouvrable compte tenu du statut du client	112,00 €
Frais d'inscription	Créance irrécouvrable compte tenu du statut du client	112,00 €
Factures formation	Créance irrécouvrable compte tenu du statut du client	3 400,00 €
4 dossiers	Clients étrangers	6 374,00 €
Facture de Formation	Redressement judiciaire puis LJ - certificat d'irrecouvabilité	8 094,65 €
1 dossier	Procédures collectives créances éteintes	8 094,65 €
facture prêt livre	Créance irrécouvrable	6,00 €
1 dossier	Petit reliquat	6,00 €
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	306,10 €
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	136,10 €
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	170,00 €
3 dossiers	Chèque Impayé	612,20 €
10 Dossiers	TOTAL ANV	15 086,85 €
facture organisation congrès	Remise gracieuse partielle	1 776,00 €
1 dossier	Remise gracieuse	1 776,00 €
11 Dossiers	TOTAL GENERAL	16 862,85 €

Le Directeur Général des Services

Alain HELLEU

L'Agent Comptable

Muriel LECULLIER